

Ville de Pirae

POLYNÉSIE FRANÇAISE
TAHITI



EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DELIBERATION N°007/2012
DU 29 FEVRIER 2012**

*Portant modification de la
délibération n°114/2011 du
16/11/2011 – Plan de
financement relatif au projet
de réalisation d'une voie de
desserte à Matatevai*

Date de convocation :
22 février 2012

Date d'affichage :
22 février 2012

Résultats des votes

Pour	23
Contre	0
Abstentions	0

**La délibération est adoptée à
l'unanimité**

Affichage du compte rendu du
conseil municipal le

26 MARS 2012

Affichage de la présente
délibération le :

14 MARS 2012

L'an deux mille douze, le vingt neuf du mois de Février à seize heures quarante cinq,
Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la
présidence de **Madame le Maire, Béatrice VERNAUDON.**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des Collectivités Territoriales, il a été
procédé à la nomination des secrétaires de séance.

Madame Armelle MERCERON et Monsieur Yves DOOM, ont été désignés pour remplir cette
fonction.

Etaient présents :

Nbre	Nom et Prénom	Présent	Absent	Procuration
1	VERNAUDON Béatrice	X		
2	SUN MAIRAI	X		
3	PUCHON Georges	X		
4	TICCHI Christiane Tiare	X		
5	TERIEROOITERAI Jean-Baptiste	X		
6	YAO THAM SAO Elisa	X		
7	BENNETT William	X		
8	TETUAETARA Théodore	X		
9	LICHTLE Yvette	X		
10	LECHENE Eliane	X		
11	TEANOTOGA Hinano	X		
12	MOE Elisabeth	X		
13	ATIU Marc		X	
14	TEFAATAU Alvest		X	
15	PROKOP Alban		X	
16	POMARE Wilfred		X	L. TEANINIURAITEMOANA
17	TOUAITAHUATA Charles	X		
18	TANERPAU Viora		X	Charles TOUAITAHUATA
19	TUEINUI Noël	X		
20	TICCHI William		X	Noël TUEINUI
21	TEANINIURAITEMOANA Laiza	X		
22	TAPUTU Karine		X	
23	TAURAA Stéphanie		X	
24	TAVAE Imelda		X	Béatrice VERNAUDON
25	DU SOUICH Audrey	X		
26	MAI Teruirau		X	
27	MACE Miriama	X		
28	BREMOND Madeleine		X	
29	TEMARII Tahiri		X	
30	MERCERON Armelle	X		
31	FRITCH Edouard		X	
32	FREBAULT Pierre		X	
33	DOOM Yves	X		
19			14	4

DELIBERATION N°007/2012 du 29 FEVRIER 2012

Portant modification de la délibération n°114/2011 - plan de financement relatif au projet de réalisation d'une voie de desserte à Matatevai.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PIRAE

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;

Sous la présidence du maire de la commune ;

- VU la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU la loi n° 2004-193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 119 DRCL du 3 mars 2004 ;
- VU l'ordonnance n° 2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, ensemble la loi n° 2007-1720 du 07 décembre 2007 tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie française et n° 2007-1787 du 20 décembre 2007 relative à la simplification du droit ;
- VU la loi n° 71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie française, promulguée par l'arrêté n° 31/AA du 6 janvier 1972 ;
- VU le décret n° 72/407 du 17 mai 1972 portant création de communes dans le territoire de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 173/AA du 30 janvier 1965 instituant la commune de Pirae ;
- VU la délibération n°114/2011 du 16 novembre 2011 relative au projet de réalisation d'une voie de desserte à Matatevai – concours financier de la Polynésie française ;
- VU l'arrêté n° 2078/CM du 20 décembre 2011 portant modification de l'arrêté n° 2192 CM du 26 novembre 2010 pris pour l'application de la loi du pays n° 2010-14 du 8 novembre 201 fixant le régime du concours financier de la Polynésie française aux communes et à leurs groupements ;
- VU le dossier de demande de concours financier de la Polynésie française pour le projet de réalisation d'une voie de desserte à Matatevai déposé le 1^{er} février 2012 (enregistré sous le n° 121-12/invest 92) ;
- VU le courriel de Mme V. Maire en date du 2 février 2012 accusant réception du dossier de demande de concours financier ;
- Considérant la nécessité de procéder à la modification du plan de financement en raison de la diminution du taux directeur de financement ;
- VU les explications fournies par Madame Béatrice VERNAUDON, Maire ;

Après en avoir délibéré ;

En sa séance du 29 février 2012 ;

ADOPTÉE A L'UNANIMITE	
VOTANTS	23
POUR	23
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ADOPTE :

Article 1^{er} : Le plan de financement de la 1^{ère} tranche de travaux figurant à l'article 2 de la délibération n°114/2011 du 16 novembre 2011 relative au projet de réalisation d'une voie de desserte à Matatevai – concours financier de la Polynésie française est modifié comme suit :

Au lieu de :

Cout total du projet (1 ^{ère} tranche)	52.000.000 FCFP (100%)
Concours financier de la Polynésie française	31.200.000 FCFP (60%)
Fonds propres de la commune	20.800.000 FCFP (40%)

Lire :

Cout total du projet (1 ^{ère} tranche)	52.000.000 FCFP (100%)
Concours financier de la Polynésie française	26.000.000 FCFP (50%)
Fonds propres de la commune	26.000.000 FCFP (50%)

Article 2 : La présente délibération, qui sera enregistrée, communiquée partout où besoin sera, est prise pour valoir ce que de droit.

Extrait certifié conforme au Registre des délibérations

Pour le maire absent
Le Premier adjoint


Mairai SUN

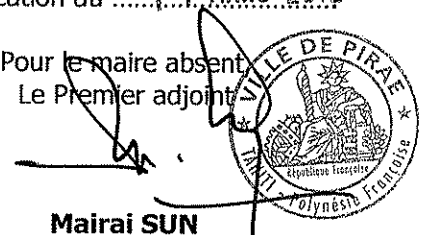


Acte rendu exécutoire
après envoi à la Subdivision administrative

Le... **13 MARS 2012**

et publication du **14 MARS 2012**

Pour le maire absent
Le Premier adjoint


Mairai SUN

